

BOURSES D'EXCELLENCE ORION :

FICHE PRATIQUE POUR L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS

Dans le cadre du programme ORION, un appel à candidature « Bourses d'Excellence » est lancé chaque année pour financer une année d'études de M2 correspondant au premier semestre d'études suivi du stage de recherche. L'aide financière pour l'année universitaire s'élève à 7000 € (mensualisée à 1000 € sur 7 mois) à laquelle est ajoutée une gratification pour le stage (de 5 ou 6 mois) dont le montant est calculé à partir du plafond de la Sécurité sociale (soit environ 600 € par mois). Les candidats aux bourses d'excellence sont présentés par les responsables de formation et peuvent être issus d'une université étrangère.

Cette fiche pratique a pour objectifs de faire connaître les démarches administratives concernant la mobilité internationale des candidats provenant d'une université étrangère et les services proposés par l'Université de Lorraine en matière d'accueil des étudiants étrangers.

Une fois sélectionné pour bénéficier de la bourse d'excellence et sous réserve d'admission dans un diplôme de Master 2 ou en dernière année d'écoles d'ingénieurs, le futur étudiant devra effectuer son inscription à l'Université de Lorraine et de demander un **visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) mention étudiant (valable 4 mois à 1 an)**.

Les différents acteurs impliqués :

- Le responsable de formation qui s'engage à accueillir et à accompagner l'étudiant dans sa mobilité à l'Université de Lorraine et son inscription administrative
- La Cellule ORION dont le rôle est de mettre en place le versement de la bourse et des gratifications de stage en coordination avec les services centraux de l'UL et le laboratoire d'accueil.
- La Direction des Relations Internationales et Européenne (DRIE) qui accompagne l'étudiant depuis les formalités administratives avant son arrivée jusqu'à la réservation de logement CROUS (ou autre) une fois qu'il est inscrit. La DRIE assure l'accueil de l'étudiant en gare et l'aide pour l'ouverture de son compte en bancaire en France.

A noter :

- Logement CROUS : la réservation se fait par semestre. Le CROUS ne permet pas la réservation sur deux années universitaires. Autre option pour le logement : <https://welcome.univ-lorraine.fr/fr/logement/>
- Pour bénéficier de cet accompagnement à la mobilité, l'étudiant ne doit pas résider en France au moment de la demande d'obtention de bourse d'excellence ORION.
- Pour stages réalisés dans les laboratoires en zone à régime restrictif (ZRR), il convient pour le laboratoire d'anticiper la demande d'accueil de l'étudiant car le délai de traitement peut être très long.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

L'étudiant devra fournir à la cellule ORION les documents suivants :

- Formulaire création d'agent étranger pour l'enregistrement dans les outils de gestion
- Copie du passeport
- Copie du visa **visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) mention étudiant**
- IBAN français une fois arrivé en France

Pour sa demande de visa, l'étudiant devra veiller à demander un **visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) mention étudiant (valable 4 mois à 1 an)** et surtout pas un autre type de visa (surtout pas tourisme ni stage car contraignants).

La cellule ORION établit l'attestation « Bourses d'Excellence » pour que l'étudiant puisse obtenir son visa.

ACCUEIL DE L'ETUDIANT

La DRIE, dans le cadre de Welcome@lorraine, propose d'accompagner l'étudiant dans les démarches suivantes :

- Type de visa étudiant à demander
- Ouverture du compte bancaire français
- Demande de logement
- Assurance habitation
- Sécurité sociale et mutuelle le cas échéant

Après notification définitive d'attribution de la bourse ORION : Il est recommandé de demander auprès de la DRIE (Nathalie Fick ou Isabel Keller), un entretien d'aide à la mobilité pour l'étudiant, et aussi pour l'encadrant, si ce dernier n'a pas l'habitude d'accueillir des étudiants internationaux. Cet entretien facultatif a pour but :

- D'évaluer l'aptitude à la mobilité internationale (zone de confort, degré d'autonomie).
- De proposer un accompagnement socioculturel à la mobilité et à l'installation en Lorraine (en relais avec les associations étudiantes).
- De connaître le statut de l'étudiant (en couple/avec enfants), de l'informer du coût de la vie en Lorraine selon sa situation (seul ou en famille).

Suite à cet entretien, un tableau de budget prévisionnel sera fourni à l'étudiant pour lui permettre d'évaluer sa capacité financière à réaliser sa mobilité en France.

INFORMATIONS PRATIQUES

- L'étudiant pourra déjeuner dans les restaurants universitaires. Pour cela, il devra télécharger l'application Izly : <https://www.izly.fr/> pour charger son compte CROUS en euros.
- Si l'étudiant ne souhaite pas loger en résidence universitaire, il faut savoir que l'Université de Lorraine est partenaire de la plate-forme de logement Studapart qui propose un guide du logement mais aussi un système de garant. Toutes les informations sur Studapart : <https://www.studapart.com/fr>. Vous trouverez également des informations sur les logements sur le site de l'Université de Lorraine notamment ceux proposés par le CROUS ainsi que sur le moyen d'obtenir un garant : <https://welcome.univ-lorraine.fr/fr/logement/>
- L'[UL-timate Welcome Kit](#) recense les différents services proposés aux étudiants pour les aider dans leur installation, notamment la plate-forme Feel Français : <https://school.feelfrancais.com/registration> pour les démarches en ligne (avec le code d'accès) et le BuddySystem <https://buddysystem.eu/en/> pour bénéficier d'un parrainage par un étudiant vivant déjà en Lorraine.
- Le Guide pratique de l'étudiant international en situation de handicap *et* le Guide de l'étudiant international et de nombreuses informations pratiques sur le site <https://welcome.univ-lorraine.fr> rubrique Etudier (ou *Study*).